

COMMUNE DE FARGES-ALLICHAMPS – 18200- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué le trois septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en mairie, en session ordinaire le dix-sept septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 –
Nombre de votants début de séance jusqu'à la question 10 : 09 (8 présents + 1 pouvoir)
Nombre de votants à partir de la question 11 : 09 (7 présents + 2 pouvoirs)

Etaient présents : Edith MICHELIC, Nicole DÉGAGÉ-PHALANCHER, Fabienne TROMPAS, Daniel DESIRÉ, Alain LEMANACH (parti après avoir voté à la question 09 – a donné pourvoir à Edith MICHELIC pour la fin de la séance), Amandine VEIGA, Sébastien TRIHAN, Yoänn BONNEFOY.

Absents excusés : Christelle BOUCHERAT (pouvoir à Fabienne TROMPAS), Bernard RENAULT.

Secrétaire de séance : Amandine VEIGA

La séance a été publique

ORDRE DU JOUR

1. Contrat Fabienne LALOUX
2. Travaux route de Vallenay – DMB
3. Notification FPIC – DCM
4. Travaux toiture cantine
5. Banc(s) cour d'école
6. CCCF - Approbation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et du Développement Durable)
7. CCCF – Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)
8. Désertification médical – interrogation sur le devenir de notre secteur
9. Inauguration route de Vallenay - organisation
10. Courrier de M. MAGRIAU Gérard
11. Commerce communal
12. Revêtement sol appartement n°1
13. Courriers divers (dont fermage) - Questions diverses

DCM N° 2018-042 - Question 1 : Contrat Fabienne LALOUX

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la maire fait part au conseil municipal que le contrat de Madame LALOUX arrive à échéance fin octobre et qu'il ne sera pas possible de le renouveler (Le Centre de Gestion du Cher a été consulté).

Compte tenu de la vacance du poste d'adjoint technique suite au départ à la retraite de l'adjoint technique principal, considérant que Madame Fabienne LALOUX a démontré ses compétences dans plusieurs domaines, Madame la maire propose d'attribuer le poste vacant à Madame Fabienne LALOUX, et demande au conseil d'en délibérer. Après exposé et débat, par 07 voix POUR et 2 abstentions (Fabienne TROMPAS et le pouvoir de Christelle BOUCHERAT), le poste d'adjoint technique à Temps Complet 35/35^{ème}, créé lors du départ en retraite de l'agent technique principal, sera pourvu au 1^{er} novembre 2018 par la nomination de Madame Fabienne LALOUX.

Question 1 : Contrat Fabienne LALOUX (suite)

Cependant, pour des raisons techniques Madame LALOUX ne peut pas conduire le tracteur communal. Aussi Madame la Maire réitère sa proposition de confier certains travaux à une entreprise de travaux ruraux au fur et à mesure des besoins (haies, fossés, broyage de chemins). Madame la maire rappelle qu'elle avait étudié cette possibilité. Cela représente notamment un gain de temps et du matériel qui ne sera plus à entretenir.

DCM N° 2018-043 - Question 2 : Travaux route de Vallenay – Décision Modificative au Budget

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la maire rappelle les débats de la réunion du 30 juillet dernier (question 4 – reprise des travaux route de Vallenay en septembre pour la 3^{ème} tranche et dégradations par le sous-traitant de l'entreprise la SAUR, route de Lignièrès et Route de Vallenay dont le devis était en cours pour chiffrer la remise en état).

Madame la Maire informe le conseil municipal que les travaux Route de Vallenay/Chemin des Brunettes ont bien repris en septembre et que le devis de réparation de la chaussée à charge de la SAUR se chiffre à 1 197,00 €

Pour financer ces travaux, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, prend la Décision Modificative au Budget ci-après :

Montant total des travaux : 23 233,50 € (16 830,00 € + 6 403,50 €)

Section d'investissement

Dépenses → Chapitre 23 article 2315 : +23 234 €

Recettes → Chapitre 021 article 021 : +23 234 €

Section de fonctionnement

Dépenses → Chapitre 011 article 615231 : -21 234 €

Dépenses → Chapitre 011 article 615232 : - 2 000 €

Dépenses → Chapitre 023 article 023 : +23 234 €

COMMUNE DE FARGES-ALLICHAMPS – 18200- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2018-044 - Question 3 : Notification FPIC – Décision Modificative au Budget

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la maire donne lecture de la notification du F.P.I.C. par les services préfectoraux, qui pour la commune de FARGES-ALLICHAMPS se chiffre comme suit :

Un versement en dépenses de 3076 € (prévision BP 2018 : 3000 €) et un versement en recette de 5 689 € (pas de prévision au BP 2018)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, prend la Décision Modificative au Budget ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses → Chapitre 014 article 739223 : + 76 €

Dépenses → Chapitre 011 article 615231 : + 5613 €

Recettes → Chapitre 70 article 73223 : +5 689 €

DCM N° 2018-045 - Question 4 : Travaux toiture cantine

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la Maire fait part au conseil municipal que la commune est toujours en attente du reversement des certificats d'économie dans le cadre de la TEPCV des travaux à « La Grange ».

En conséquence, afin de ne pas grever les finances de la Commune, le conseil municipal décide de reporter les travaux de toiture de la cantine à l'année prochaine

DCM N° 2018-046 - Question 5 Banc(s) cour d'école

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la demande d'équipement de la directrice de l'école de FARGES-ALLICHAMPS. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, accepte d'acheter et d'installer un banc dans la cour de l'école

DCM N° 2018-047 - Question 6 - CCCF - Approbation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et du Développement Durable)

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, Madame la Maire présente au conseil municipal le projet de territoire – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après avoir pris connaissance du projet et étudié les 3 axes développés dans ce projet,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir, émet un avis favorable au Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté.

Les documents présentés ont été portés à la connaissance du public par affichage et sont consultables en mairie.

DCM N° 2018-048 - Question 7 - CCCF – Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Dans le cadre de l'approbation du règlement de la publicité intercommunal, le conseil municipal doit redéfinir les limites de l'agglomération sur le territoire de la Commune de FARGES-ALLICHAMPS.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, émet un avis favorable pour définir les limites d'agglomération comme suit :

-Route de Bruère (RD 92) : sans changement (à hauteur du nouveau cimetière)

-Route de Lignièrès (RD 92) : sans changement

-Route de Nozières (RD 142) : sans changement

-Route de la Croix : sans changement

-Route de Route de Vallenay : sans changement

-Route de la Font d'Ordieu : sans changement

-La Coquillonnerie (RD 92) sans changement

Le Centre de Gestion de la Route de Saint-Amand-Montrond sera consulté pour définir les PK exacts des routes Départementales. Cette décision fera l'objet d'un arrêté.

Question 8 - Désertification médicale – interrogation sur le devenir de notre secteur

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

Madame la Maire fait part au conseil municipal du départ en fin d'année du DR STELLMACHER installée à CRÉZANCAÏ et dont de nombreux patients sont Fargeois. Il n'y aura plus qu'un médecin pour le secteur (à BRUÈRE-ALLICHAMPS). Madame la Maire a pris contact avec son confrère, le Maire de VALLENAY, qui se trouve également confronté à ce manque de médecin et recherche lui aussi une solution.

COMMUNE DE FARGES-ALLICHAMPS – 18200- COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Question 9 : Inauguration route de Vallenay – organisation

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 08 – nombre de votants : 09 (8 présents + 1 pouvoir)

L'inauguration Route de Vallenay aura lieu le 26 octobre 2018 à 18 heures

Madame Fabienne TROMPAS est chargée de l'organisation de la réception donnée à l'issue de l'inauguration.

Par ailleurs, Madame la Maire fait part au conseil municipal que l'agriculteur Monsieur GALTIER a endommagé un fossé le 30 mai 2018 vers 9 h 15, et l'a signalé à Madame Fabienne TROMPAS, Adjoint au Maire. Il devait remettre le fossé en état, mais aucun travail n'a été constaté à ce jour. Madame la Maire a donc demandé à une entreprise d'établir un devis de remise en état qui sera transmis à Monsieur GALTIER.

DCM N° 2018-049 – Question 10 : Courrier de M. Gérard MAGRIAU

Madame la maire présente un nouveau courrier de Monsieur Gérard MAGRIAU sollicitant une concession dans l'ancien cimetière. Madame la Maire, étant la sœur du demandeur, donne la présidence de la séance à Madame Nicole DEGAGÉ-PHALANCHER, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle du Conseil.

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 07 – nombre de votants : 08 (7 présents + 1 pouvoir)

Madame Nicole DEGAGÉ-PHALANCHER prend la présidence de la séance et fait lecture du courrier de Monsieur Gérard MAGRIAU.

Monsieur MAGRIAU réitère sa demande d'attribution d'une concession dans l'ancien cimetière, parmi les concessions qui ont fait l'objet d'une reprise lors de la procédure de reprise de concessions abandonnées.

Effectivement la procédure de reprise de concessions abandonnées est terminée depuis décembre 2007. Certaines de ces concessions renferment la sépulture d'anciens combattants MPF et la commune se doit de les entretenir. Aucune concession reprise n'a fait l'objet d'exhumations et de réductions de corps. Par ailleurs, la commune ne dispose pas d'un ossuaire, nécessaire à de telles opérations funéraires qui s'avèreraient coûteuses.

Sous la présidence de Madame Nicole DEGAGÉ-PHALANCHER en l'absence de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 VOIX et 2 abstentions (Fabienne TROMPAS et le pouvoir de Christelle BOUCHERAT), décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur Gérard MAGRIAU, tout au moins dans l'immédiat.

Certains conseillers ne sont pas favorables à effectuer ces opérations, et argumentent que la commune est dotée d'un nouveau cimetière où il n'y a pas de problème de place ; par ailleurs les conseillers font remarquer que les opérations funéraires sont onéreuses et que ce projet est envisageable mais ne fait pas partie des projets actuels.

Il est également précisé que Monsieur Gérard MAGRIAU ayant des ascendants directs dans des sépultures familiales de l'ancien cimetière, il pourrait éventuellement faire procéder à la réduction de corps des membres de sa famille pour être inhumé parmi les siens au moment venu.

Les conseillers municipaux vont chercher Madame la Maire qui attendait à l'extérieur de la mairie.

Madame la Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur Alain LEMANACH s'excuse auprès du Conseil Municipal mais il doit quitter la séance pour des urgences personnelles et donne tous pouvoirs de décisions et de votes pour la suite de la réunion à Madame Edith MICHELIC, Maire.

Question 11 : Commerce communal

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 07 – nombre de votants : 09 (7 présents + 2 pouvoirs)

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la continuité de la procédure.

Il semblerait que l'inventaire du commerce ait été remis au liquidateur judiciaire le 30 août 2018 par l'huissier Me PIDANCE.

Les agents communaux ont commencé à peindre les fenêtres et volets extérieurs du bâtiment (commerce et logements). Ils procéderont aux menuiseries intérieures du commerce lorsque les clés auront été restituées par le liquidateur judiciaire.

Certains volets du bâtiment ont besoin d'une restauration, ils seront confiés à l'entreprise BRUNET.

Question 12 : Revêtement sol appartement n°1

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 07 – nombre de votants : 09 (7 présents + 2 pouvoirs)

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, décide d'installer un nouveau revêtement de sol au logement communal, appartement du 1^{er} étage, 5 route de Lignièrès.

Par ailleurs la chaudière de ce logement a été changée cette semaine (devis de l'entreprise SIMON accepté lors de la séance du 30 juillet 2018).

COMMUNE DE FARGES-ALLICHAMPS – 18200-
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Question 13 : Courriers divers (dont fermage de M. FRÉMONT) - Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 07 – nombre de votants : 09 (7 présents + 2 pouvoirs)

Madame la Maire fait part des invitations qu'elle a reçues :

Invitation « Saint-Sylvain » à BRUERE-ALLICHAMPS/inaugurations de la rue Georges Grapton, de l'aire de camping-cars, et de la traditionnelle fête foraine suivi d'un vin d'honneur le 22 septembre 2018 à partir de 18 heures

Invitation à l'inauguration des bureaux de la Mairie, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Salle des Actes le lundi 06 octobre 2018 à 10 h 30

DCM N° 2018-050 – Question 13 : Courrier relatif au fermage de Monsieur Alain FRÉMONT

Nombre de membres en exercice : 10 – nombre de membres présents : 07 – nombre de votants : 09 (7 présents + 2 pouvoirs)

Madame la Maire fait part du courrier de Monsieur Alain FRÉMONT, informant la Commune de son départ en retraite fin 2018 et de la transmission de son bail de fermage à son fils Jérémy FRÉMONT à compter du 11 novembre 2018, en application de l'article L 411-35 du Code Rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, accepte la cession du bail de fermage de Monsieur Alain FRÉMONT à son fils Jérémy FRÉMONT, conformément à l'article L 411-35 du Code Rural. Les modalités du fermage restent inchangées.

Fin de la séance : 20 heures 30

La Maire,

Edith MICHELIC

Affichage du compte rendu et des délibérations le 24 septembre 2018